

## **Termes de Référence pour le développement d'un cadre de Suivi et Évaluation (S&E) et d'un outil logiciel de gestion pour le pôle Coopération Internationale du Comité français de l'UICN**

***Programme des Petites Initiatives (PPI) & Programme d'appui aux organisations de la société civile de biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev)***

### **Généralités :**

**Entité :** « Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) »

**Objet :** Développement d'un cadre de Suivi et Évaluation (S&E) et d'un outil logiciel de gestion pour le pôle Coopération Internationale du Comité français de l'UICN

**Période :** juin 2025 à juin 2027

**Date limite de dépôts des offres :** 4 mai 2025

**Date estimée de démarrage :** début juin 2025

### **1) Contexte général**

#### **a) Avant-propos**

Fondée en 1948 à Fontainebleau, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une alliance de plus de 1 400 organismes membres et 17 000 experts, présents dans 170 pays. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver.

Créé en 1992, le Comité français de l'UICN (CF UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 établissements publics, 6 collectivités locales et 61 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 300 experts. Par cette composition mixte, le CF UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises. Il a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Il valorise également, par ses actions, l'expertise française au niveau international.

Grâce à ses 6 commissions et ses 13 groupes de travail, réunissant ses organismes, ses experts et ses partenaires, le CF UICN dresse des états des lieux, formule des recommandations et gère des projets pour faire évoluer les politiques, les connaissances et la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité. C'est une organisation au professionnalisme reconnu qui travaille en France et dans les pays en développement depuis plus de 30 ans, pour améliorer les connaissances, influencer sur les politiques publiques et privées, renforcer et mettre en réseau les acteurs. Ses programmes sont consacrés aux politiques de la biodiversité, aux espèces, aux aires protégées, aux écosystèmes, à l'éducation à l'environnement, à l'outre-mer et à la coopération internationale.

Au sein du **pôle coopération internationale**, deux programmes phares se distinguent pour renforcer les capacités et les actions des Organisations de la Société Civile (OSC) dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre les changements climatiques

et du développement local : le Programme de Petites Initiatives (**PPI**), qui soutient spécifiquement les OSC africaines, et le Programme d'appui aux OSC de biodiversité dans les pays en développement (**ProBioDev**), dédié au soutien des partenariats entre les OSC françaises et les OSC locales des pays en développement.

#### b) Présentation du PPI

Le Programme de Petites Initiatives (PPI), géré par le Comité français de l'UICN, appuie depuis 2006 les OSC africaines actives dans la protection de l'environnement en Afrique de l'Ouest et Centrale.

L'objectif du programme est double : i) contribuer à la protection de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique par des projets concrets de terrain intégrant des dimensions d'amélioration de la gouvernance territoriale et bénéficiant aux habitants des dits territoires, et ii) renforcer les capacités et l'influence de la société civile africaine sur ces questions environnementales.

Il apporte, entre-autre, un soutien financier à des petits projets concrets de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique à travers des subventions adaptées aux OSC locales (35 K€ en moyenne sur 20 mois).

Depuis sa création, le PPI a soutenu 327 projets portés par 214 OSC dans une trentaine de pays d'Afrique centrale et de l'ouest. Au total, 11,3 millions d'euros de subventions ont été directement versés aux OSC (soit une moyenne de 650 k€ par an), pour un montant total de 14 millions d'euros de cofinancements apportés par les bénéficiaires, soit un total de 25,3 millions d'euros.

Actuellement dans sa sixième phase (juillet 2021 – juin 2025), le PPI6 est organisé autour de trois composantes :

- Composante 1 : Mise en œuvre et gestion de 70 projets de conservation de la biodiversité et de solutions fondées sur la nature en Afrique de l'Ouest et Centrale.
- Composante 2 : Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles des OSC. Cette composante vise à : i) renforcer les capacités des OSC bénéficiaires des petites subventions en amont et durant la mise en œuvre des projets ; ii) accompagner la montée en puissance des OSC bénéficiant des moyennes subventions ; et iii) renforcer les capacités d'influence et de capitalisation des OSC.
- Composante 3 : Reconnaissance, communication et diffusion des résultats générés.

Soutenu depuis 2006 par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, le sixième phase du PPI est également co-financée par des fondations privées. Une septième phase du PPI sera lancée en juillet prochain, pour une durée prévisionnelle de 5 ans.

#### c) Présentation du ProBioDev

ProBioDev, lancé officiellement en février 2024, a pour ambition de soutenir des stratégies d'alliance et le développement de partenariats équitables et solidaires pour répondre aux enjeux de biodiversité dans les pays en développement. Ce programme, soutenu par une coalition de partenaires publics et privés dont l'Agence Française de Développement (AFD), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Fondation Audemars Piguet pour les Arbres, la Fondation de France, la Fondation Manthano, la Fondation Egis et la Maisons du Monde

Foundation, vise à améliorer l'état de la biodiversité grâce à l'action de la société civile et au renforcement de ses capacités.

En effet, les OSC jouent un rôle clé dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et dans la réalisation de l'objectif mondial d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité, tel qu'établi dans le Cadre mondial adopté en 2022 à Montréal. Pour atteindre cet objectif, les OSC doivent renforcer leurs modèles de partenariat, accéder à des financements adaptés, développer leurs compétences et se structurer en réseaux. Ces réseaux doivent favoriser les synergies et complémentarités entre les OSC et permettre de porter un plaidoyer pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques. D'une durée de 3 ans, le programme ProBioDev se concentre ainsi sur le financement de projets et le renforcement des capacités et des partenariats des OSC françaises et locales, afin de maximiser leur impact et de contribuer de manière significative à la préservation de la biodiversité dans les pays en développement.

Pour atteindre cet objectif, le programme se structure autour de trois composantes :

1. *Développer et soutenir des partenariats d'OSC françaises et locales dans la mise en œuvre et la gestion de projets de protection de la biodiversité* : A l'issue des trois ans, l'état de la biodiversité s'est amélioré dans 11 territoires à enjeux répartis entre l'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Amérique Latine à travers une approche innovante de financement de mésoprojets<sup>1</sup> de conservation de la biodiversité et/ou de Solutions fondées sur la Nature (SfN)<sup>2</sup> mis en œuvre par des partenariats d'acteurs de la société civile d'OSC françaises et locales. Les 11 projets soutenus ont été sélectionnés fin juin 2024 à l'issue d'un appel à projets pour un montant total de 1 891 000 €, soit une moyenne d'environ 172 000 €/projet (voir l'article suivant : <https://uicn.fr/onze-nouveaux-projets-soutenus-par-probiodev/>). Ils seront mis en œuvre sur une durée de 24 mois.
2. *Animer et valoriser le collectif « Pays en développement & Biodiversité » (GT PED & B) des OSC françaises en vue de favoriser les synergies et la prise en compte des enjeux de biodiversité* : L'objectif sur les trois ans est d'approfondir la dynamique collective initiée pendant le projet SOBioDev (2021-2023), qui a permis au GT PED & B, animé par le CF UICN, de se structurer en collectif. Il s'agit de renforcer cette synergie encore récente et de poursuivre les actions engagées pour favoriser son développement et sa montée en puissance.
3. *Renforcer les capacités des OSC et consolider les partenariats entre OSC locales et françaises* : Cet objectif, à l'issue de trois ans, vise à renforcer les compétences des OSC à trois niveaux : le développement des capacités individuelles des membres du GT PED & B dans le cadre de l'animation du collectif, le renforcement organisationnel, structurel et technique des OSC bénéficiaires du dispositif de financement, et l'appui aux partenariats entre OSC locales et françaises pour favoriser des alliances stratégiques et renforcer la société civile dans son ensemble.

## 2) Contexte de la consultance

Le PPI a précédemment bénéficié d'un appui pour l'élaboration d'un cadre de suivi-évaluation (S&E), ayant abouti à la création d'une chaîne de résultats, d'un cadre logique avec des

---

<sup>1</sup> Avec un budget total compris entre 100 000€ minimum et 250 000 € maximum.

<sup>2</sup> Les SfN sont définies comme les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. Cf. [Les Solutions fondées sur la Nature : une réponse aux enjeux d'érosion de la biodiversité, de changements climatiques et de développement](#) (UICN Comité Français, 2021).

indicateurs agrégés au niveau programmatique et désagrégés au niveau des projets, ainsi qu'à la mise en place d'un cadre de mesure de rendement et d'outils de rapportage sous Excel. Dans la perspective du lancement de sa septième phase en juillet 2025, le PPI est actuellement en phase d'évaluation de sa 6<sup>ième</sup> phase. Certains axes d'amélioration de son cadre de S&E, ainsi que des outils de gestion associés, ont ainsi été identifiés en vue de leur mise en place pour la prochaine phase.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont encore en construction mais pourront être partagées avec le prestataire sélectionné en démarrage de mission.

**Les conclusions et recommandations de l'évaluation du PPI 6 sont notamment les suivantes :**

*Une démarche d'amélioration des outils de suivi et d'évaluation du programme (indicateurs de résultats et d'impact) a été initiée depuis le PPI 5 et se poursuit actuellement. Bien qu'une cohérence existe entre les indicateurs au niveau des projets et du programme, la multiplicité des outils de suivi actuellement en place (tableaux de bord distincts non interconnectés) engendre des redondances et une perte d'efficacité opérationnelle. Une meilleure intégration et une simplification de ces outils apparaissent comme une priorité pour optimiser le temps et la charge de reporting.*

*Le cadre de suivi-évaluation du PPI ("cadre de mesure de rendement" ou CMR) mis en œuvre lors du PPI 5 et déployé lors du PPI 6 constitue l'une des évolutions clés du programme et offre l'opportunité, pour le PPI, de suivre sur le temps long les principaux effets de chacune des composantes mises en œuvre.*

*Cependant, le cadre de suivi-évaluation nécessite d'être révisé et simplifié pour ne se centrer que sur des indicateurs d'effets, moins nombreux mais plus pertinents, tout en intégrant des sous-indicateurs plus facilement agrégables que ceux actuellement en place. Une telle révision permettrait d'améliorer la lisibilité et l'analyse des effets, en évitant une dispersion des efforts de suivi.*

*En parallèle, l'évaluation PPI 6 recommande également de « Simplifier l'outil de suivi des projets et du programme, et renforcer la formation initiale des OSC pour une meilleure appropriation ».*

Bien que le PPI dispose déjà d'un système de suivi-évaluation (S&E), le programme ProBioDev, étant récent, n'en bénéficie pas encore. L'objectif de cette consultation est de concevoir un système de suivi-évaluation pour le programme ProBioDev, en s'inspirant du modèle du PPI, compte tenu des similitudes entre les deux programmes. Le système permettra de suivre et d'évaluer la progression du programme vers ses objectifs, ainsi que les résultats obtenus, à l'aide d'indicateurs clairement définis au niveau programmatique et désagrégés au niveau des projets subventionnés.

Dans une approche globale, le développement du système de S&E pour ProBioDev et l'amélioration de celui du PPI ont pour ambition de renforcer un suivi et une évaluation plus systématiques des résultats par phase, voire des impacts des projets entre les différentes phases, notamment pour les OSC financées sur plusieurs périodes de financements.

Les cadres respectifs seront intégrés dans une stratégie alignée sur les objectifs et orientations des programmes PPI et ProBioDev. Chaque système définira :

- Un cadre de suivi et mesure des impacts, effets et produits (la chaîne de résultats) et du contrôle des opérations (réalisation des activités, gestion financière et utilisation des ressources) ;
- Le cadre logique, avec ses objectifs, résultats et produits, ses indicateurs « SMART<sup>2</sup> », les cibles visées et les hypothèses de départ ;
- Un ensemble d'indicateurs environnementaux, socio-économiques et de suivi de renforcement des capacités simples qui faciliterait l'identification et la mesure des résultats et des impacts ;
- Des indicateurs désagrégés au niveau projet, qui doivent être renseignés par les bénéficiaires et remontés au CF UICN selon des modalités et outils à définir (cadre logique désagrégé au niveau des projets par exemple). Ces indicateurs couvriront non seulement les résultats en matière de conservation et de développement socio-économique des populations, mais aussi les aspects du renforcement des capacités ;
- Le cadre de mesure du rendement, qui définira pour chaque indicateur, la situation de référence, la méthode de collecte de l'information et la source de vérification, ainsi que la fréquence de collecte de cette information et la personne/le service responsable de cette collecte ;
- Des modèles de rapportage pour permettre une remontée des informations depuis le niveau projet jusqu'au niveau programme ;
- Les modalités et mécanismes pour assurer une capitalisation et une valorisation effective des initiatives soutenues et des résultats atteints autant en termes de biodiversité, de renforcement de capacités des OSC que de développement local.

Cette consultation vise également à renforcer les outils de suivi pour PPI et ProBioDev en les rendant plus efficaces et systématiques. L'objectif est d'améliorer la capacité à suivre et analyser l'exécution des actions, ainsi que leur impact, tout en garantissant une meilleure visibilité sur l'atteinte des objectifs initiaux pour les différentes parties prenantes. Elle prévoit donc aussi le développement d'un outil logiciel de gestion des cadres de S&E, permettant une collecte, une analyse et une exploitation plus efficaces et plus efficaces des données.

Grâce à ce système, et à l'efficacité apportée par l'outil logiciel dédié, il sera possible d' :

- (i) Optimiser le suivi des projets subventionnés, en s'assurant qu'il repose sur l'atteinte des résultats escomptés et des impacts générés (principalement entre différentes phases de programme) plutôt que sur la seule mise en œuvre des activités. L'automatisation et la centralisation des données permettront un suivi plus précis et réactif ;
- (ii) Améliorer le pilotage des programmes PPI et ProBioDev, grâce à une analyse plus systématique et en temps réel du niveau d'atteinte des résultats. Cela facilitera également la valorisation et la communication sur ces résultats, en fournissant des données consolidées et exploitables pour les différentes parties prenantes.

### 3) Objectifs de la consultance

Sous la supervision de l'équipe projet Coopération Internationale (PPI et ProBioDev), le(s) consultant.e.s travailleront à :

---

<sup>3</sup> Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste ou Pertinent, Temporellement défini.

- **Concevoir et développer le cadre de S&E du ProBioDev**, y compris sa chaîne de résultats, son cadre logique avec identification des méthodes de suivi et indicateurs agrégés applicables et renseignés au niveau des projets, ainsi que son cadre de mesure de rendement ;
- Réviser les outils de rapportage des bénéficiaires et analyser le système de compilation des données du PPI, **concevoir des mécanismes concrets pour assurer la remontée des informations des projets vers les programmes PPI et ProBioDev**, ainsi que mettre en place un système conditionnant le débloqué progressif des tranches de financement à l'avancement des projets ;
- **Réviser les outils de gestion des programmes** en place à travers 1) l'analyse critique de l'ensemble des outils déjà en place et 2) la proposition de nouveaux outils permettant de relier les outils de gestion des programmes au système de S&E ;
- **Développer un outil logiciel de gestion des cadres de S&E** permettant de centraliser, analyser et exploiter les données de S&E de manière plus efficace et systématique ;
- **Former et accompagner l'équipe projet Coopération Internationale (PPI et ProBioDev)** afin de s'assurer qu'elle dispose des ressources suffisantes et les compétences appropriées pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du système de S&E.

#### 4) Calendrier et livrables attendus

Livable	Contenu	Calendrier
Livable 1	Note de cadrage pour préciser la méthodologie et le calendrier global de la mission	10 juin 2025
Livable 2	Analyse du cadre logique de ProBioDev et élaboration d'un système S&E couvrant à la fois le programme et les projets financés	30 juin 2025
Livable 3	Mise en place du système de collecte de données et des outils (y compris de gestion des programmes) à travers un outil logiciel de gestion	31 août 2025
Livable 4	Former et accompagner l'équipe projet Coopération Internationale (PPI et ProBioDev) sur les outils et les processus S&E définis	Septembre 2025
Livable 5	Revue annuelle de systèmes de S&E et outils de gestion	1 revue à mi-2026 1 revue à mi-2027

#### 5) Proposition technique et financière

Le soumissionnaire devra fournir les éléments suivants au CF UICN :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- Compréhension de la mission ;
- La méthodologie proposée ;
- CV, références et expériences du/des consultant.e.s et la répartition des responsabilités.

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de la prestation en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

**La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social disponible en Annexe 1 devra être complétée et signée par la personne habilitée et jointe au dossier.**

**6) Traitement des applications**

a) Evaluations des candidatures

Le/la ou les consultant.e.s sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>70%</b>
Compréhension de la mission	10%
Présentation de la méthodologie utilisée	30%
CV, références et expériences du ou des consultant.e.s/partage des responsabilités	30%
<b>OFFRE FINANCIERE : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes (ex. outils et matériels), offre globale correspondant au budget disponible</b>	<b>30%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, le CF UICN se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Toute information concernant le PPI et ProBioDev incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

b) Sélection infructueuse

Conformément à la législation, le CF UICN pourra renoncer à l'attribution de ce marché et déclarer le marché infructueux si aucune offre n'a été remise ou si les offres reçues sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

Par ailleurs, le CF UICN pourra déclarer le marché sans suite sur le fondement de l'intérêt général s'il estime que le nombre d'offres reçues est insuffisant ou si les prix des offres sont sensiblement supérieurs au budget prévu.

c) Critères d'exclusion et absence de conflits d'intérêts

Les opérateurs économiques qui répondent à cet AO s'engagent à fournir une attestation sur l'honneur et tout document permettant d'attester qu'ils ne font pas l'objet d'exclusion de la commande publique aux motifs définis à l'article L2141-1 et suivants du Code la commande

publique et qu'ils ne sont pas en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du marché public lors de l'envoi de leur offre au CF-UICN.

Ainsi, il est demandé aux soumissionnaires de fournir une attestation sur l'honneur (cf. [modèle mis à disposition par la Commission Européenne](#)) lors de l'envoi de leur offre au CF-UICN ou, à défaut, avant la contractualisation.

d) Budget

Le budget total maximum disponible pour cette consultation est 80,000 Euros (TTC).

**7) Envoi des offres**

Les offres, sont à envoyer, par mail, avec en objet la référence : « Développement d'un cadre de Suivi et Évaluation (S&E) et d'un outil logiciel de gestion pour le pôle Coopération Internationale du Comité français de l'UICN », impérativement à l'adresse suivante : [probiodev@uicn.fr](mailto:probiodev@uicn.fr) et [marie.furtado@uicn.fr](mailto:marie.furtado@uicn.fr) avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le **4 mai 2025 (18h00 heure de Paris, GMT+1)**

## Annexe 1 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>3</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à

---

<sup>3</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr4>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un.e consultant.e qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>5</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son

---

<sup>4</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>5</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.



Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>6</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>6</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.